

13 MARS 2025

LES CLÉS POUR (RÉ)AGIR FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

























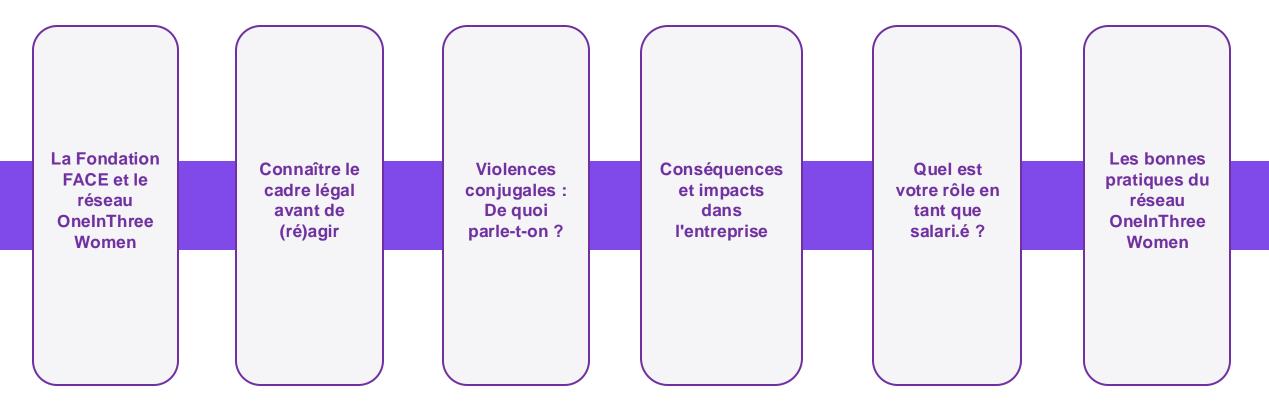








# Les clés pour (ré)agir face aux violences conjugales





#### LA FONDATION FACE ET LE RESEAU ONEINTHREEWOMEN



### La Fondation Agir Contre l'Exclusion

Depuis 30 ans, la **Fondation FACE**, Fondation d'Utilité Publique, rassemble des acteurs publics, privés et associatifs dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

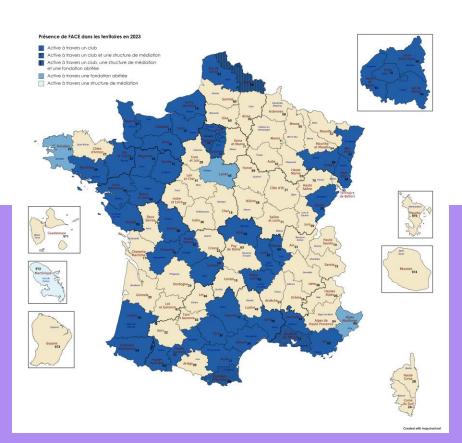
#### **ACTIVITÉS**

- Inclusion par l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle
- Inclusion par l'éducation et l'orientation
- Accès aux droits et transition écologique et solidaire
- Lutte contre les violences basées sur le genre

#### UN RICHE ÉCOSYSTÈME PRÉSENT DANS TOUTE LA FRANCE En 2022 = 664 155 bénéficiaires touchés par les actions

37 fondations abritées42 clubs4 structures de médiation

5804 entreprises engagées en 2022 Dont 7714 collaborateur-ice-s mobilisé-e-s pour des actions et 12 778 salarié-e-s sensibilisé-e-s à travers la France







Le réseau OneInThreeWomen est le premier réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales.

Co-fondé en 2018 par la Fondation Agir Contre l'Exclusion et Kering Foundation, il regroupe aujourd'hui les signataires suivants :

Membres du COMEX











Membres du réseau



















Parmi les 56 autres signataires de la Charte

















#### LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Sensibiliser sur ces violences au sein de nos propres organisations, auprès des pairs et des parties prenantes;
- Produire et/ou faire usage de politiques, outils, formations et process pour nos services RH, équipes de management et tou.te.s nos collaborateur.rice.s qui permettent d'apporter une réponse lorsque des salariées évoquent des violences dont elles sont victimes;
- Permettre aux salariées de parler ouvertement et promouvoir un environnement bienveillant pour nos collaboratrices victimes de violences ;
- Faciliter l'accès aux associations spécialisées qui peuvent soutenir les collaboratrices victimes de violences conjugales;
- Développer un réseau de parties prenantes diverses (entreprises privées et publiques, associations, institutions publiques, syndicats) afin de travailler ensemble sur ce sujet.





### LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

# Favoriser la mise en œuvre de la Charte d'engagement dans les entreprises

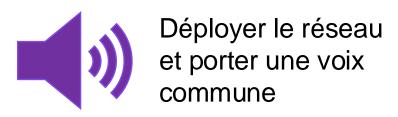


Sensibiliser et accompagner les entreprises



Créer des outils innovants







#### CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL AVANT DE (RÉ)AGIR



# Le cadre légal français

- > Loi de 1990 : reconnaissance du viol conjugal
- > Loi du 4 août 2014 : La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Loi du 17 août 2015 : La loi de protection des victimes de violences au cours de la procédure pénale
- Loi du 3 août 2018 : La loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Loi du 30 juillet 2020 permettant une nouvelle dérogation au secret professionnel médical
- Loi du 28 février 2023 visant à créer une aide universelle d'urgence pour les victimes



#### CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL AVANT DE (RÉ)AGIR



# Le cadre légal international

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique connue comme la « Convention d'Istanbul » (2011) - le premier instrument juridique contraignant pour les Etats signataires

- Obligation de prévention
- Mise en place de mesure de protection des victimes
- Pénalisation des différentes formes de violences faites aux femmes
- Recommandation de politiques intégrées



#### CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL AVANT DE (RÉ)AGIR



# Le cadre légal international

# La Convention (n° 190) de l'Organisation Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement (2019) que la France a officiellement ratifiée en 2023

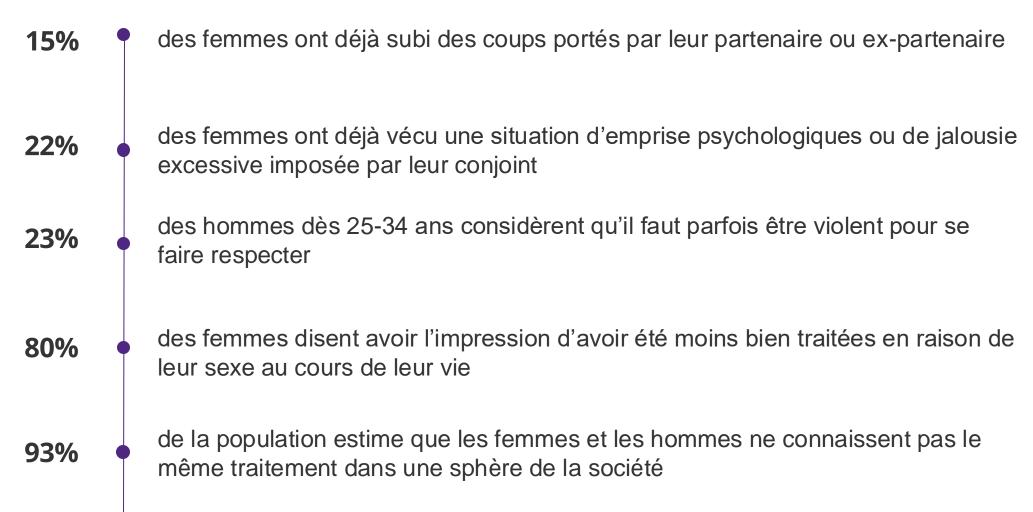
- Violence et harcèlement sur le lieu de travail
- Rôle de l'employeur
- > Impact des violences conjugales dans le monde du travail







# L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE







Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains





#### CHIFFRES CLEFS 2023 – Violences au sein du couple

#### **DES VICTIMES TRES MAJORITAIREMENT FEMININES**



93 femmes victimes de féminicides
319 femmes victimes de tentatives de féminicides
773 femmes victimes de (tentatives de) suicide suite à harcèlement par (ex-)conjoint
Source: SSMSI, Insécurité et délinquance 2023

1 185 femmes victimes de (tentatives de) féminicides au sein du couple, directs ou indirects\* soit plus de 3 femmes par jour

CONJUGALES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES VIOLENCES

373 000

femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences au sein du couple

(physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales) soit plus que la population de la ville de Nice

\*\*\*

1 femme victime sur 6 déclare avoir déposé plainte



70 % déclarent avoir subi plusieurs faits de violences

Source : SSMSI, Enquête de victimation « VRS », 2023. Année 2022

85 % des victimes de violences au sein du couple enregistrées sont des femmes

Soit 230 160 femmes victimes parmi les 270 710 victimes de violences au sein du couple enregistrées par les services de police et de gendarmerie (hors féminicides et homicides)

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance, 2023

45 %

La part des viols au sein du couple parmi l'ensemble des faits de viols dont les femmes majeures sont victimes

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance, 2023





#### LES FORMES DE VIOLENCES CONJUGALES

#### **CYBER VIOLENCES:**

code d'accès, mails, géolocalisation...

#### **VIOLENCES SOCIALES:**

isoler, divulguer des informations personnelles ou discréditer

#### **VIOLENCES PHYSIQUES:**

coups, brûlures, séquestration...

# VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES:

humiliations, menaces...

#### VIOLENCES ADMINISTRATIVES:

confiscation de papiers, limitation d'accès aux droits...

# VIOLENCES ECONOMIQUES:

privation de ressources, interdiction de travailler

#### **VIOLENCES SEXUELLES:**

viol conjugal, pratiques sexuelles imposées, pornographie, prostitution...

#### **VIOLENCES VERBALES:**

cris, injures





7 types de violences conjugales : violences violences violences verbales psychologique physiques 23 % 5 % 000 violences violences cyberviolences administratives économiques violences sexuelles viols conjugaux

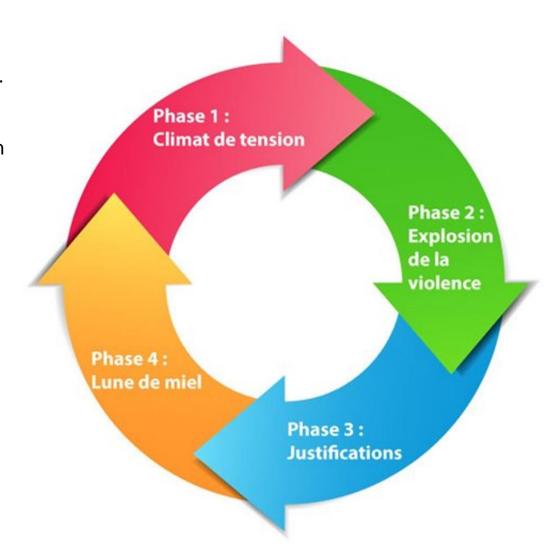




#### LE CYCLE DE LA VIOLENCE

l'auteur : installe un climat de tension par ses paroles et attitudes. la victime : se sent inquiète voire a peur de ce qui peut se passer. Elle tente de faire baisser la pression en adaptant son comportement.

l'auteur : exprime des regrets et promet de ne pas recommencer. Il adopte un comportement positif, il devient attentionné,... la victime : reprend espoir et croit que l'auteur de violences peut changer.



l'auteur : n'ayant pas obtenu ce qu'il souhaitait, pose un acte de violences verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique... la victime : est triste, désespérée... en colère parfois.

l'auteur : invalide et minimise son comportement. Il rend responsable la femme de son acte.

la victime : se sent coupable et responsable du comportement de l'auteur. Elle se dit que si elle change, la violence cessera.





#### LES VIOLENCES CONJUGALES SONT UN SUJET D'ENTREPRISE

Dans le monde, 1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, la plupart du temps par un conjoint ou ex-conjoint<sup>1</sup> / 2 salariées sur 10 sont ou seront victimes de violences conjugales<sup>2</sup>

> Chaque employeur-se a été, est ou sera en contact avec une femme victime de violences

37% des femmes européennes victimes de violences conjugales ont parlé des violences qu'elles subissaient au travail, principalement avec des collègues et ami-es plus qu'avec des managers, RH ou représentant-es du syndicat<sup>2</sup>

Plus d'un-e européen-ne sur 5 (22 %) connait quelqu'un-e à son lieu de travail qui a été victime de violences conjugales<sup>3</sup>

Les entreprises sont des lieux appropriés pour s'attaquer à ce problème car les salariées passent 1/3 de leur temps au travail où elles sont moins en contact avec l'agresseur.







# Mythe ou réalité?





# Les violences conjugales concernent uniquement la sphère privée et ne devraient pas être abordées sur le lieu de travail ?

# Mythe

Les violences conjugales ont des répercussions directes sur la vie professionnelle, telles que les absences répétées, la baisse de productivité et des risques pour la sécurité sur le lieu de travail. Il est donc essentiel que l'entreprise soit impliquée dans la prévention et le soutien aux victimes.

Bien que la vie privée doive être respectée, l'entreprise a un devoir de protection de ses employés.

Offrir un soutien, adapter les horaires ou les conditions de travail, et fournir des ressources peuvent aider la victime à se protéger tout en continuant à travailler.





# Les hommes ne sont jamais victimes de violences conjugales

# Mythe

Les hommes peuvent également être victimes de violences conjugales, bien que ces cas soient moins souvent rapportés ou reconnus.

En France, environ 82 000 hommes ont déclaré avoir été victimes de violences conjugales.





# Si une entreprise soutient une victime de violences conjugales, cela peut aider à réduire les impacts négatifs sur son rendement au travail ?

# Réalité

En soutenant une victime (par exemple, via des horaires flexibles, un soutien psychologique, ou des mesures de sécurité), l'entreprise peut contribuer à réduire le stress de la victime, ce qui peut améliorer sa concentration et son rendement au travail.





# Les violences conjugales n'ont aucun impact sur les collègues d'une victime

# Mythe

Les violences conjugales peuvent affecter les collègues de la victime en créant un environnement de travail stressant, en augmentant la charge de travail due aux absences de la victime, ou en les exposant à des risques si l'agresseur se manifeste sur le lieu de travail.





# Un employé peut signaler anonymement un cas de violence conjugale impliquant un.e collègue à son service RH

# Réalité

De nombreuses entreprises ont mis en place des systèmes de signalement anonyme pour permettre aux employés de signaler des cas de violences conjugales ou d'autres comportements inappropriés sans craindre de représailles. Cela permet à l'entreprise de prendre des mesures appropriées pour protéger la victime.





#### **IMPACTS PROFESSIONNELS DIRECTS**

#### Absences et retards

- Absences fréquentes: Les victimes peuvent manquer le travail en raison de blessures physiques, de rendez-vous médicaux, ou simplement pour échapper à la violence.
- Retards récurrents : Les victimes peuvent avoir des difficultés à se rendre au travail à l'heure en raison de contraintes imposées par l'agresseur ou de fatigue liée à un stress constant.

#### Baisse de la productivité

- Difficulté de concentration : Le stress, l'anxiété, et la peur constante peuvent rendre difficile la concentration sur les tâches professionnelles.
- Erreurs et baisse de performance : Les victimes peuvent faire plus d'erreurs ou prendre plus de temps pour accomplir leurs tâches, ce qui réduit leur performance globale.

#### Effets sur la santé

- Blessures visibles: Les violences physiques peuvent laisser des marques visibles (ecchymoses, fractures), ce qui peut entraîner des
  questions ou du harcèlement de la part des collègues.
- Épuisement et Burn-out : Le stress et la tension accumulés peuvent mener à un épuisement professionnel ou un burn-out.

#### Une utilisation accrue des services de santé

 Consultations médicales fréquentes: Les victimes peuvent avoir besoin de consulter régulièrement des médecins, des psychologues ou d'autres professionnels de santé, ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires pour l'entreprise (en cas de couverture san té collective) et une perte de temps de travail.





#### **IMPACTS PROFESSIONNELS INDIRECTS**

#### Impact sur le climat de travail

- Tension parmi les collègues : La situation d'une victime peut créer un climat de travail tendu ou inconfortable, notamment si les collègues sont au courant de la situation mais ne savent pas comment réagir.
- Répercussions sur l'équipe : La nécessité de compenser le travail non effectué par la victime (en raison d'absences ou de baisse de performance) peut créer une surcharge de travail et un stress supplémentaire pour les collègues.

#### Risques pour la sécurité au travail

- Présence de l'agresseur sur le lieu de travail : Dans certains cas, l'agresseur peut venir sur le lieu de travail de la victime, créant une situation dangereuse pour elle et pour les autres employés.
- Incidents de violence : Le risque de violences sur le lieu de travail augmente si l'agresseur tente d'atteindre la victime sur son lieu de travail.

#### Atteinte à la réputation de l'entreprise

- Mauvaise gestion du cas : Si l'entreprise est perçue comme ne prenant pas les mesures nécessaires pour protéger et soutenir une victime, cela peut nuire à sa réputation auprès des employés, des clients, et du public.
- Éventuelles poursuites judiciaires : Si une entreprise ne protège pas une victime de violence conjugale sur le lieu de travail, elle peut être poursuivie pour manquement à son devoir de sécurité.

#### Turn over accru

- Démission ou licenciement : Une victime peut être contrainte de démissionner ou être licenciée en raison de son incapacité à maintenir ses performances, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour l'entreprise liés au recrutement et à la formation d'un nouveau salarié.
- Fuite de talents : Le manque de soutien ou la mauvaise gestion des cas de violences conjugales peut inciter d'autres employés à quitter l'entreprise, surtout si cela crée un environnement perçu comme peu sûr ou non solidaire.



#### QUEL EST L'IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LE LIEU DE TRAVAIL?



La première étude européenne sur l'impact des violences conjugales dans le monde du travail (2019)



Envoyée à 40 000 salarié·es



Dans 6 pays européens

En partenariat avec un consortium de chercheuses internationales

Principaux résultats

- > 16% des femmes et 4% des hommes interrogé es ont signalé des expériences actuelles ou passées de violences conjugales;
- > 24% des victimes ont pris des congés en raison des violences conjugales subies ;
- > 55% des salarié-es interrogées ont déclaré que ces violences avaient affecté leur travail, notamment du fait des retards, de l'absentéisme ou encore d'une baisse de leur productivité.



#### **QUEL EST VOTRE RÔLE EN TANT QUE SALARIE.E?**





Etre dans le nonjugement Respecter le rythme et les choix des victimes

Adopter une position empathique, créer un environnement favorable d'entretien

ÉCOUTER

Reposer le cadre sociétal : "vous n'êtes pas toute seule... en France..."

Assurer la confidentialité des échanges

Poser le cadre des lois



#### **QUEL EST VOTRE RÔLE EN TANT QUE SALARIE.E?**





Discuter des aménagements de travail possible et mesures de protection

Obtenir le consentement explicite si des informations doivent être partager

Des professionnels peuvent vous écouter et vous soutenir

**ACCUEILLIR** 

Respecter la volonté de la.du salarié.es si il.elle ne veut pas prendre certaines mesures

Conserver une trace de manière factuelle en gardant les informations sensibles confidentielles

Proposer un suivi de la situation



#### **QUEL EST VOTRE RÔLE EN TANT QUE SALARIE.E?**





Le numéro d'urgence 3919 Fédération Nationale Solidarité Femmes Association spécialisée à proximité (ville, département)

# **ORIENTER**

Les services de santé au travail

Le personnel médical de l'entreprise (médecins, psychologues, assistant.es social.es)



#### PLUS D'INFORMATIONS: NUMEROS D'ÉCOUTE DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES





Gratuit, anonyme, sécurisé et bienveillant, le tchat permet d'être mis-e en relation avec des professionnelles qui écoutent, conseillent et redirigent vers les structures adaptées.

Il est disponible à partir du site Commentonsaime.fr, il est accessible du lundi au jeudi de 10h à 00h et le vendredi et samedi de 10h à 21h.

#### 24/24h et 7/7 jours

La ligne est ouverte à toutes les femmes victimes de violences, pour toutes formes de violences, peu importe votre tuation le contexte des violences et vos questionnements, le 3919 est là pour vous répondre ainsi qu'à vos proches et aux professionnel·les.





Numéro crée pour les personnes sourdes et malentendantes, si une victime de violence ne veut pas être entendu par son agresseur, ce numéro peut être contacté par SMS.

#### 7/7 jours ou par mail

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous a porté préjudice...







#### LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONS POUR DÉMULTIPLIER L'IMPACT



Former et sensibiliser les collaborateur-ices



Adapter le process RH pour les salarié·es confronté·es aux violences conjugales



Accompagner les victimes



Collaboration avec les parties prenantes





### LES OUTILS DU RÉSEAU ONEINTHREEWOMEN MIS À VOTRE DISPOSITION

#### LE KIT DE SENSIBILISATION







Les affiches

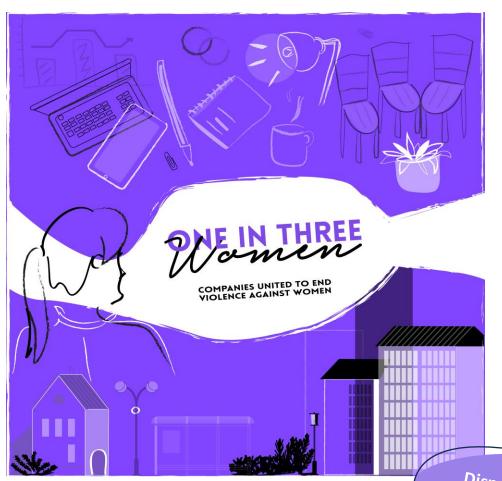
Le guide à destination des salarié-es

**E-learning** 





# LE PODCAST ONEINTHREEWOMEN (2021)



A l'occasion de la Journée internationale de lutte les Violences Faites contre Femmes, *OneInThreeWomen*, *le podcast* met en lumière le rôle clé de l'entreprise dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour que ce soit l'affaire de tous, les entreprises du réseau *OneInThreeWomen* prennent la parole et échangent leurs bonnes pratiques.

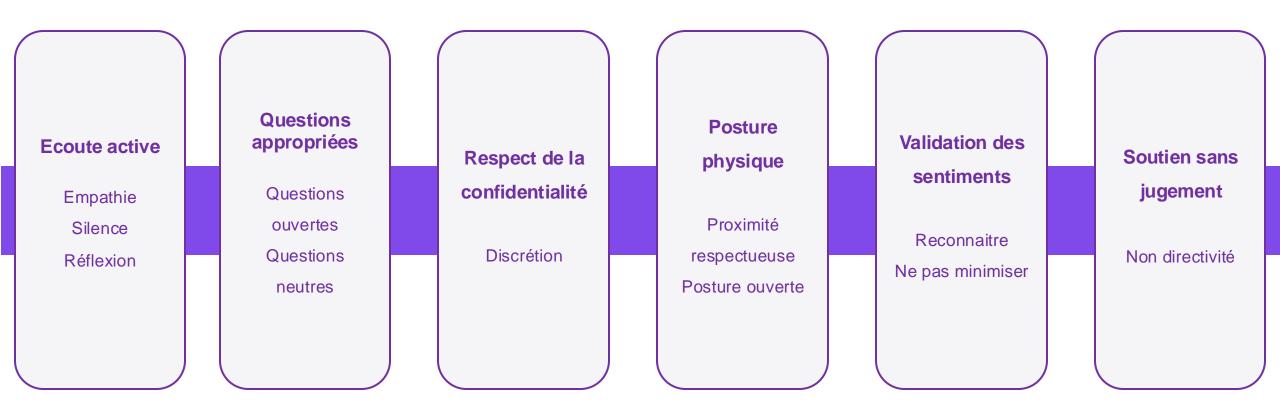
Des politiques RH à la collaboration avec les associations en passant par les actions de sensibilisation et de formation, les entreprises peuvent s'engager à tous les niveaux.

Disponible à l'écoute sur Spotify





### TECHNIQUES ET OUTILS POUR UNE POSTURE ADAPTÉE





#### LES BONNES PRATIQUES DU RESEAU ONEINTHREEWOMEN



#### **EXEMPLES**

# "Je ne sais plus quoi faire, il est devenu tellement imprévisible et j'ai peur tout le temps"

"Vous vivez une situation très difficile et vous vous sentez en insécurité en permanence. C'est compréhensible que vous vous sentiez perdu.e et effrayé.e "

Ecoute active

"Vous dites que vous avez peur tout le temps. Cela doit être extrêmement épuisant pour vous "

Reformulation pour montrer l'écoute et la compréhension

"C'est normal de se sentir effrayé.e dans une telle situation. Ce que vous ressentez est parfaitement compréhensible" Validation émotionnelle

> "Je comprends ... continuez je vous écoute" Encouragement verbal

#### Questions à poser

#### **Questions ouvertes**

"Comment vous sentez vous ces derniers temps ?"
"Pouvez-vous me dire ce qu'il s'est passé ?"

#### **Questions non directives**

"De quoi avez-vous besoin en ce moment ?"

#### Questions centrées sur les émotions

"Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus en ce moment ?"

#### Questions à éviter

#### Questions suggestives / culpabilisantes

"Est-ce que vous avez essayé de parler avec lui/elle pour résoudre le problème ?"

#### **Questions fermées**

"Est-ce vous allez bien ?"

#### **Questions intrusives**

"Qu'est-ce qui vous empêche de partir ? Combien de fois cela s'est-il produit ?"





# **MERCI**

#### **Marie CASTANET**

Responsable Lutte contre les Violences Basées sur le Genre <u>m.castanet@fondationface.org</u> +33 (0)7 54 35 29 84

#### **Zineb KHELIF**

Assistante chargée de projet Lutte contre les Violences Basées sur le Genre z.khelif@fondationface.org

